

CHALLENGE DES TRAILS DU HAUT RHÔNE

LA REGLEMENTATION 2017 :

– 2 classements scratch :

- 1 classement scratch hommes.
- 1 classement scratch femmes.

– 2 coefficients :

- 24km de la Course des Fougueurs : coefficient 1,2.
- 10km sur route de la Course des Fougueurs : coefficient 1.

- 22km du Trail de la Michaille : coefficient 1,2.
- 12km du Trail de la Michaille : coefficient 1.

- 27km des Princes en Foulées : coefficient 1,2.
- 17km des Princes en Foulées : coefficient 1.

- 8,2km de la Croz'Et Raide : coefficient 1,2.
- 3,8km de la Croz'Et Raide : coefficient 1.

- 22km du Trail de Musièges : coefficient 1,2.
- 11km du Trail de Musièges : coefficient 1.

Trail du Vuache : coefficient 1,2. Manifestation annulée.

Trail de la Valserine, ex-Voie du Tram : coefficient 1,2.

Cross de la Semine : coefficient 1,2.

Défi de Fort-L'Ecluse : coefficient 1,2.

– Répartition des points :

- 1er : 400 points.
- 2ème : 380 points.
- 3ème : 360 points.
- 4ème : 340 points.
- 5ème : 335 points.
- 6ème : 330 points.
- 7ème : 325 points.
- 8ème : 320 points.
- 9ème : 315 points.
- 10ème : 310 points.
- 11ème : 300 points.
- Du 12ème au dernier classé : on retranche un point par place.

La répartition des points est effectuée de la même façon pour les hommes et les femmes.

En cas d'égalité finale, les athlètes sont départagés selon trois critères :

Premier critère : leur meilleure place sur une épreuve.

Deuxième critère : leur meilleure 2ème place sur une épreuve.

Troisième critère : le nombre d'épreuves disputées.

– ***Nombre de points par épreuve :***

Toutes les épreuves disputées, et quels que soient leur nombre et leur coefficient, comptent dans le classement final.

– ***Nombre d'épreuves retenues :***

Au final, sont classés tous les hommes et toutes les femmes ayant terminé au moins 5 épreuves sur les 9 possibles.

Au cas où une des 9 manifestations serait annulée, seules 4 épreuves seraient nécessaires pour être classé.

LES RECOMPENSES 2017 :

La remise des prix aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à Musièges.

Les récompenses seront les suivantes :

- Pour les 3 premiers hommes : une médaille, une coupe et un lot supplémentaire.
- Pour les 3 premières femmes : une médaille, une coupe, un bouquet de fleurs et un lot supplémentaire.
- Pour les hommes classés de la 4ème à la 10ème place : une médaille et un lot supplémentaire.
- Pour les femmes classées de la 4ème à la 10ème place : une médaille et un lot supplémentaire.
- Pour tous les autres athlètes classés, hommes comme femmes : une médaille.